Publié le : 11/06/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200056737-20260120-2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNE NOUVELLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à l'EHPAD de Jugon Les Lacs Commune Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Éric Moisan, Maire à la salle polyvalente de Dolo.

Etaient présents : Messieurs : MENARD, MOISAN, ORVEILLON,
Mesdames : AOUTIN, BRIVE, LEHARDY, NIQUETTE, TARDY
Absents excusés : Messieurs CARDIN, CLEMENT, PLESTAN
Mesdames CARRO, GESRET, LENOIR, ROCHEFORT

Secrétaire de séance : Madame CABARET

2026-02- EHPAD – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR

La convention de mise à disposition du directeur est signée jusqu'au 31/12/2026.
Cette convention ne s'inscrit plus dans le cadre du projet de GCSMS. Par délibération en date du 10/02/2026, le CIAS de Dinan Agglomération a validé le versement d'un CIA « double direction » de 150 € brut / mois, à compter du 1er janvier 2026.

M Le Président du CCAS de Jugon-Les-Lacs propose le remboursement intégral du CIA « double direction » versé par le CIAS de Dinan agglomération et perçu par M GOUYETTE durant la durée de mise à disposition du Directeur, en sus des remboursements prévus dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent M. Le Président à signer l'avenant de la convention.

Le Président du CCAS
Eric MOISAN, Maire

P/O M MENARD, Vice-Président

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
MAIRIE
JUGON-LES-LACS
- 22270 -

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
MAIRIE
JUGON-LES-LACS
- 22270 -